

Publié le 03/04/2023



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B019_2023

OBJET : Validation du dossier « avant-projet » pour la création d'un giratoire « les Fleurys » - ZA des Costils - Les Pieux dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Manche

Exposé

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités des Costils, il est nécessaire de réaliser un giratoire sur la RD650 afin de sécuriser les dessertes et d'assurer une meilleure fluidité du trafic ainsi qu'un meilleur partage de l'espace.

Ce projet étant situé sur une route départementale, la délégation de maîtrise d'ouvrage du giratoire a été confiée au Conseil Départemental de la Manche par décision de bureau B019_2022 du 17 février 2022.

Les travaux sont répartis de la manière suivante :
Pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin:
- Travaux de dévoiement de la RD 650
- Travaux de construction du giratoire
- Signalisation de police
- Réseau d'éclairage

Pour le Département :
- Le renouvellement de la couche de surface
- Signalisation directionnelle

Au stade AVP, les travaux concernant la part communautaire sont estimés à 405 000 € HT.

En prenant en compte les frais annexes à hauteur de 6 000 € HT, la participation financière forfaitaire (6% du coût de travaux) de 24 300 € HT et la participation au FCTVA de 1.08535 % soit 4 388.30 €, le coût pour la communauté d'agglomération s'élève à 439 688,30 € HT.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la décision du bureau communautaire n°B019_2022 du 17 février 2022,

Considérant la convention avec le Département de la Manche DIER.SPLQ n°2022-06 du 23 mai 2022,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Approuver** les dispositions techniques et financières pour le dossier d'avant-projet pour la création d'un giratoire sur la RD650,
- **Dire** que les dépenses sont inscrites sur la ligne de crédit 10823 du budget annexe 11,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
29 MARS 2023**

Le mercredi 29 mars Deux Mille Vingt Trois, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 24

Nombre de votants : 24

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE, Monsieur Stéphane BARBE, Monsieur Eric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE (départ après le vote de la décision n° B017_2023), Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

Excusés : Monsieur Yves ASSELINE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Antoine DIGARD, Madame Martine GRUNEWALD, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Manuela MAHIER